

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SIEL-TE

Séance du 11 décembre 2023

*Nombre de membres du
Bureau : 35*

*En exercice : 35
Présents : 23
Pouvoirs : 5
Votants : 28*

OBJET

**Délibération
2023_12_11_15B
Candidature du SIEL-TE
Loire à l'AMI CHENE du
programme ACTEE + :**

L'an deux mille vingt-trois,
Le onze décembre,
À quatorze heures et trente minutes,
se sont réunis à Montrond-les-Bains, les membres du Bureau du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire, dûment convoqués le quatre décembre deux mille vingt-trois.

Présents :

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente
Gérard BAROU, Georges BERNAT, Henri BONADA, Vincent BONNICI,
Jean-Paul CAPITAN, Patricia CHAUVE, Marc CHAVANNE, Jean-Louis
CHOUVELLON, François DUMONT, Béatrice FOURNEL, Michel
GANDILHON, Thierry GOUBY, Marc LAPALLUS, Alain LIMOUSIN,
Gilles PERRONNET, Didier PICARD, Didier PONCET, Daniel
PRUD'HOMME, Serge RAULT, Pierre SIMONE, Bernard SOUTRENON,
Jean-Paul TISSOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Votes Pour : 28

Votes Contre : 0

Abstention : 0

Pouvoirs déposés :

- Mandant : Sébastien DESHAYES	- Mandataire : Henri BONADA
- Mandant : Martial FAUCHET	- Mandataire : Pierre SIMONE
- Mandant : Stéphane HEYRAUD	- Mandataire : Bernard SOUTRENON
- Mandant : Pascal PONCET	- Mandataire : Marie-Christin THIVANT
- Mandant : Xavier VILLARD	- Mandataire : Henri BONADA

Absent(s) excusé(s) : Nicolas CHARGUEROS, Marianne DARFEUILLE, Sébastien DESHAYES, Martial FAUCHET, Sylvie FAYOLLE, Annick FLACHER, Stéphane HEYRAUD, Marie-Gabrielle PFISTER, Pascal PONCET, Séverine REYNAUD, Pierre VERICEL, Xavier VILLARD.

Le secrétariat a été assuré par M. Serge RAULT.

Madame la Présidente expose :

CONSIDERANT que le programme ACTEE + lance un appel à Projet intitulé CHENE 2 visant à accompagner la rénovation énergétique du patrimoine public.

CONSIDERANT que le SIEL-TE Loire conseille dans le cadre du Service d'Assistance à la Gestion Energétique de nombreux adhérents à l'amélioration de la performance énergétique de leurs bâtiments.

CONSIDERANT que le SIEL-TE dispose d'une expertise technique à la maîtrise de l'énergie et à l'ingénierie de projet ACTEE indispensable pour coordonner une candidature à cet AMI.

CONSIDERANT que la subvention maximale attendue pour le SIEL-TE Loire et ses adhérents pourrait être de 1. 1 M€ pour un projet mené de janvier 2024 à décembre 2026.

CONSIDERANT les demandes particulières faites par Saint-Chamond et Roche-la-Molière d'intégrer en tant que partenaires la candidature.

Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL-Territoire d'Energie Loire, à l'unanimité / la majorité :

AUTORISE Mme la Présidente à coordonner un groupement composé du SIEL-TE Loire, de St-Chamond et de Roche-la-Molière ;

AUTORISE Mme la Présidente à déposer un dossier dans le cadre de l'appel à projet CHENE 2 ;

AUTORISE Mme la Présidente à signer la convention de partenariat (seulement si le SIEL-TE est lauréat) ;

AUTORISE Mme la Présidente à signer toutes pièces à intervenir.

Fait et délibéré en séance

Le 11 décembre 2023

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme, la Présidente



Marie-Christine THIVANT

Publiée le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.